

*Monsieur le Directeur Régional de l'ADEME Martinique,*

*Monsieur le Représentant du Préfet,*

*Mesdames, Messieurs, les Représentants des organisations patronales, du monde économique, associatif et environnemental,*

*Mesdames et Messieurs les Directeurs des services déconcentrés de l'Etat et de la CTM,*

*Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,*

C'est pour moi un immense plaisir d'ouvrir cet événement qui réunit les acteurs de l'économie circulaire de notre territoire. Votre présence en grand nombre démontre l'importance de l'émergence du concept d'économie circulaire et l'essoufflement du modèle économique dit « linéaire » qui dictait nos habitudes de consommation et de production : « fabriquer, consommer, jeter » qui n'est plus du tout soutenable et pertinent pour un territoire insulaire comme le nôtre.

Nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru, tant sur la qualité des infrastructures mises en place pour la gestion et le traitement de nos déchets (13 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire), que sur les diverses démarches d'accompagnement, de sensibilisation, et les synergies industrielles et citoyennes qui impulsent une nouvelle et réelle dynamique territoriale en faveur de l'économie circulaire.

Dès à présent, notre responsabilité et pour les générations futures est de réfléchir plus globalement aux changements à opérer dans notre modèle économique afin de réduire et mieux valoriser nos déchets, de créer davantage d'emplois et de richesses localement, de préserver notre biodiversité et d'améliorer consécutivement la santé et le confort des administrés. C'est tout l'intérêt que présente une transition vers l'économie circulaire en Martinique.

Introduite dans le droit français par le biais de deux lois ordinaires, la loi Notre du 7 août 2015 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, l'Economie Circulaire est fixée par des orientations stratégiques.

L'économie circulaire est le meilleur exemple possible de réconciliation entre l'économie et l'écologie puisqu'elle ouvre la voie à des alternatives permettant de relever plusieurs défis pour l'avenir de notre territoire.

Ce sont ces alternatives que la Collectivité Territoriale de Martinique a à cœur d'accompagner aux côtés de l'ADEME et de la Préfecture. Cet accompagnement se concrétise à plusieurs niveaux :

- dans la définition des politiques publiques
- dans l'accompagnement technique et financier
- dans le soutien à la recherche, l'innovation et l'expérimentation

En matière de politique publique, par la Loi Notre, il revient à la Collectivité Territoriale de Martinique la compétence en matière de planification et le pilotage du plan de prévention et de gestion des déchets de Martinique (PPGDM). Ce plan actuellement bâti devra être validé fin 2019 avec un engagement fort et des objectifs ambitieux en cohérence avec la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, et j'en veux pour exemple, les orientations retenues telles que :

- la réduction des déchets issus de l'activité économique réduits à 4000 tonnes de moins en 2025 puis 7000 tonnes en 2031 ;
- ou encore l'orientation de 70% des déchets du BTP en valorisation de matière.

Mais aussi, le développement du réemploi, de la réutilisation, de la réparation qui sont autant d'axes prioritaires définis dans ce plan.

C'est cette dynamique que porte la Collectivité, avec ses partenaires, l'Ademe et la Préfecture, au travers du Programme Territorial de Maitrise des Déchets (PTMD), convention pluriannuelle visant à amplifier les actions de développement de l'économie circulaire ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable. C'est aussi un dispositif d'accompagnement à la fois technique et financier mais aussi un soutien à la recherche, l'expérimentation et à l'innovation pour assurer le défi que nous devons chacun relevé dans cette transition éologique.

L'Économie Circulaire c'est aussi, le développement de l'exemplarité des structures publiques notamment pour une meilleure prise en compte des déchets par l'utilisation de matériaux réemployés dans les chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique, à l'instar de la réincorporation de fraisât en centrale d'enrobé dans le remodelage de certains accotements routiers ou encore la mise en place de chantiers verts et exemplaires avec tri sur chantier.

Une résultante de cet outils d'aide financier est le succès de l'appel à projet Economie Circulaire 2018-2019 qui a permis la mise en lumière de 14 lauréats.

Afin de poursuivre l'effort déjà déployé, il est bienvenue de vous proposer une deuxième édition de cet appel à projets qui porte sur deux thématiques :

- Tout d'abord les biodéchets ;

Ces déchets organiques sont issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils proviennent des déchets de cuisine, des déchets verts du jardin putrecibles. Une trop grande quantité de ses déchets sont encore incinérés et enfouis causant des pollutions diverses et un gaspillage énergétique. Avec une mise en cohérence de l'obligation réglementaire de la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2013.

- La deuxième thématique porte sur l'allongement de la durée d'usage des produits ;

C'est un levier important pour la réduction de la quantité des déchets, à travers une organisation du réemploi, de la réutilisation, de la réparation et de la consigne notamment du verre, s'inscrivant dans le volet de prévention du PPGDM.

J'ai volontairement survolé les principes fondamentaux de l'économie dont j'expliciterais la déclinaison locale par la suite.

Je vous remercie pour votre attention et de votre ferme volonté à incarner ce basculement écologique en promouvant une économie circulaire aux yeux de tous les martiniquais, à la fois innovante, sobre en ressources mais riche en emplois et en cohésion sociale.

**MESI AN PIL MESI AN CHAY !**